

Préparation concours CPE

ÉPREUVE DE MAÎTRISE DES SAVOIRS ACADÉMIQUES

Sujet : L'évaluation par compétence

On se demande aujourd'hui comment évaluer des compétences. La question est posée même dans le cadre des formations professionnelles, alors qu'on y développe depuis toujours des compétences. Sans doute la formalisation de « référentiels de compétences », par exemple dans le cadre des Hautes écoles spécialisées, oblige-t-elle à clarifier les procédures d'évaluation. La demande est moins surprenante lorsqu'elle vient du monde de la scolarité générale, car l'évolution des curricula a, dans de nombreux pays, donné une place importante, voire prédominante, aux compétences, parfois « transversales », parfois disciplinaires. Mais ici encore, on devrait s'étonner : en éducation civique, en arts plastiques, en production de textes, en langues et même en sciences et en mathématique, l'école a toujours visé le développement de compétences autant que de connaissances. L'émergence de curricula orientés explicitement et fortement vers le développement de compétences oblige sans doute à dire plus ouvertement et de façon plus argumentée comment on pense évaluer l'atteinte de tels objectifs de formation. De là à prétendre que c'est un problème neuf et que c'est pourquoi nous sommes démunis, il y a un pas à ne pas franchir. Je développerai ici une thèse un peu provocatrice : si l'école savait vraiment évaluer des connaissances utilisables hors de leur contexte d'acquisition, elle n'aurait aucune peine à évaluer des compétences. Ce sont les deux faces du même problème.

En vous appuyant sur vos connaissances ainsi que sur les débats actuels et les réformes au sein de l'Éducation nationale, vous exposerez les réflexions que suscitent pour vous les éléments développés dans cet extrait d'ouvrage. Vous vous interrogerez en particulier sur le lien qui doit exister entre l'apprentissage et l'évaluation des compétences et présenterez la place que doit prendre le CPE dans ce processus

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.